



EN DIRECT DE LA FRIJQ

Mardi, le 20 juin 2023

Bonjour chers membres,

Nous souhaitons vous transmettre quelques informations en ce début de période estivale et de vacances sachant tout le travail qui fut accompli au cours des derniers mois avec vos équipes afin d'assurer le bien-être de vos usagers.

RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022-2023

Dans un premier temps, nous tenons à revenir sur la journée de formation et d'informations suivie de l'AGA 2023 ayant eu lieu le 6 juin dernier. Lors de cette rencontre, accompagnés de différents professionnels, nous avons présenté le plan de formation continue et perfectionnement 2023-2024, le projet de la future planification stratégique 2023-2026, le document intitulé *Décloisonnons la mesure d'exigences particulières (MEP)* que nous avons déposé au MSSS en février dernier, le rapport annuel et les états financiers 2022-2023 de la FRIJQ ainsi que la mise à niveau de notre site Web (contenant une section qui vous sera réservée pour que vous puissiez rapidement prendre connaissance de certains documents pertinents).

En ce qui concerne le conseil d'administration, nous avons reconduit quatre (4) postes d'administrateurs pour l'année 2023-2024. Ces derniers ont tous été élus par acclamation pour un mandat de deux (2) ans se terminant en 2025 et sont les suivants :

- Simon Théroix (Laurentides-Outaouais)
- Valérie Dassie (Est du Québec)
- Nancy Leduc (Laurentides-Outaouais)
- Nadia Landry (Montérégie-Estrie)

Un nouveau membre s'est également joint au CA en mai dernier, il s'agit de:

- Bryan Paris de la ressource Maison Grandi-Ose de Trois-Rivières (Est du Québec)

Pour l'année 2023-2024, le conseil d'administration sera donc composé de Mélanie Arseneault (Lanaudière-Laval), Kathleen Caudron (Lanaudière-Laval), Éric Bédard (Montérégie-Estrie), Gilles Lalande (Montréal), Michel Tremblay (Montréal), Nadia Landry (Montérégie-Estrie), Simon Théroix (Laurentides-Outaouais), Valérie Dassie (Est du Québec), Nancy Leduc (Laurentides-Outaouais), Bryan Paris (Est du Québec) et Mario-Olivier Massie, membre d'office.

Nous avons un poste à combler sous l'appellation de **membre expert** dont les compétences et expertise professionnelles seront en adéquation avec les besoins identifiés par le conseil d'administration. Le membre expert ne doit pas être membre de la FRIJQ.

Nous remercions les membres présents à cette rencontre qui fut suivie d'un cocktail dînatoire et d'échanges entre les participants.

LOI 15 MODIFIANT LA LOI SUR LA PROTECTION DE LA JEUNESSE / DPJ

Depuis le 26 avril 2023, les organismes et les professionnels exerçant en pratique privée doivent, au même titre que les établissements, communiquer au DPJ les informations exigées lorsque cette communication est conforme à la loi. La **Commission Laurent** a fait valoir que les règles de confidentialité ne doivent pas être un frein à une intervention permettant la création d'un cercle de bienveillance autour de l'enfant. Plusieurs moyens sont ajoutés par cette nouvelle loi.

Suite à cette modification, certains établissements ont déjà débuté des séances de sensibilisation auprès de leurs collaborateurs et partenaires tels que les ressources jeunesse. Le tout se fait généralement en mode virtuel.

Pour communiquer avec le directeur de la protection de la jeunesse de votre région :

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/services-jeunes-difficulte-famille/protection-de-la-jeunesse/faire-un-signalement-au-dpj/coordonnees-du-dpj>

7 jours sur 7, 24 heures sur 24

Téléphones : 1 800 361-5310 ou 514 721-1811

En cas de doute ou pour être conseillé et guidé dans les démarches, par le biais du même numéro, tous les DPJ offrent de la consultation et de l'information à la population et aux partenaires.

RÉFORME DU DROIT DE LA FAMILLE : UN ACCÈS UNIVERSEL À L'AIDE JURIDIQUE POUR LES ENFANTS

Pour votre information concernant cette annonce du 26 mai dernier par le ministre de la Justice et procureur général du Québec, M. Simon Jolin-Barrette, de l'entrée en vigueur d'une modification au *Règlement sur l'aide juridique* permettant l'**accès universel à l'aide juridique pour les enfants**. Tous les enfants peuvent ainsi bénéficier de l'aide juridique sans avoir à démontrer leur admissibilité financière, et ce, pour tous les services couverts.

Depuis l'adoption de la *Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil*, le 8 juin 2022, la Commission des services juridiques a travaillé à la mise en œuvre de la mesure qui est maintenant pleinement effective.

Liens connexes

Pour en savoir plus sur la réforme du droit de la famille et ses différentes mesures :

<https://www.justice.gouv.qc.ca/dossiers/famille/>

Pour connaître les services couverts par l'aide juridique : <https://www.csj.qc.ca/commission-des-services-juridiques/aide-juridique/services-couverts/fr>

INSCRIPTION AU PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE ET PERFECTIONNEMENT 2023-2024

Dans le cadre de l'Entente nationale pour la période 2020-2025, le Comité *ad hoc* de formation continue et perfectionnement a élaboré la programmation en y incluant quelques nouveautés, le tout, dans le respect de certaines orientations nationales en matière de formation et perfectionnement selon le ministère de la santé et des services sociaux. Ce programme de formation et perfectionnement s'adresse aux membres de la FRIJQ ainsi qu'à leur personnel.

Les inscriptions sont actuellement en cours et se poursuivront tout au long de la saison estivale. Les formations se tiendront à compter de la fin septembre 2023 et se poursuivront jusqu'en février 2024.

Pour chaque participant ayant suivi et complété une formation, le propriétaire ou gestionnaire de la RI recevra de la FRIJQ le montant forfaitaire correspondant. Vous trouverez, à la page 21 de la programmation, la description et les dates de chacune des formations afin de vous aider à cibler celles qui correspondent le mieux aux besoins de vos équipes.

Pour le présent programme, le conseil d'administration a convenu d'un **montant forfaitaire maximal de 1000 \$** pour l'année 2023-2024, et ce, pour chaque RI qui inscrira des participants dans le cadre de ces formations reconnues par le MSSS.

Pour de plus amples informations, veuillez adresser vos demandes à l'adresse : info@friq.ca, à l'attention de France Charbonneau, elle se fera un plaisir de vous assister.

JOURNÉE DE FORMATION ET D'ÉCHANGE ANNUELLE DE LA FRIJQ

Nous vous informons que la **journée de formation et d'échange annuelle de la FRIJQ** se tiendra le **jeudi, 28 septembre 2023** de 8 h 30 à 19 h, à l'Hôtel Imperia de Terrebonne.

Cette **journée** sera surtout dédiée à des **informations concernant l'Entente nationale**, des **conférenciers invités** et une période d'échange via **des tables rondes** sur différents sujets qui vous préoccupent. Le tout sera suivi d'un cocktail dînatoire pour clôturer la journée.

Au cours de l'été, vous recevrez le programme de cette journée et le formulaire d'inscription. Si vous avez des sujets ou des conférenciers à nous proposer, veuillez nous transmettre vos suggestions à l'adresse : momassie@friq.ca.

HEURES DE BUREAU PERMANENCE ET CONGÉ FÉRIÉS ET ESTIVAUX 2023

Les heures de bureau de la permanence sont du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 16 h.

Pour les congés de la fête Nationale et du Canada, nos bureaux **seront fermés les 22 et 23 juin ainsi que les 29 et 30 juin 2023**.

Les **vacances estivales se tiendront du 20 juillet 2023 au 6 août 2023** inclusivement.

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle et vous rappelons que vous pouvez communiquer avec nous en tout temps à l'adresse : momassie@friq.ca ou info@friq.ca ou encore, par téléphone au 450 818-8808.

BONNE FÊTE NATIONALE !

